

DECISION N° 69-2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20220516-DAJ-DEC-22-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2022

Affichage : 16/05/2022

portant sur le changement de menuiseries de l' école Bourg le Comte Maternelle

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise pour le changement des huisseries à l'école BLC maternelle

Considérant que l'entreprise Pestel propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par l'entreprise Pestel , pour la suite et fin du changement de menuiseries de l' école Bourg le Comte Maternelle d' un montant de 29 356.00 € HT.

Bernay, le 13/05/2022.